# 24. TRAVAIL DU BOIS









# **SOMMAIRE**

I - Presentation de l'activite	3
I.1 - Principales operations	3
I.2 - MATIERES PREMIERES	3
I.3 - Produits utilises	3
I.4 - Grandeur caracteristique de l'activite	3
I.5 - RUBRIQUE ICPE ET ARRETE SPECIFIQUE A L'ACTIVITE	4
II - REPRESENTATIVITE	6
III - REJETS, DECHETS ET PRODUITS DANGEREUX DE L'ACTIVITE	7
III.1 - Principales Operations	7
III.1.1 - chargement, dechargement, stockage	7
III.1.2 - decoupe et faconnage du bois	
III.1.3 - Préservation du bois	
III.1.4 - traitement du bois	
III.1.5 - vernissage du bois	
III.2 - DONNEES DISPONIBLES SUR LES REJETS DE L'ACTIVITE	12
III.2.1 - Rappel des valeurs de rejets admissibles au réseau public d'assainissement	12
III.3 - SCHEMA DE SYNTHESE DE LA PROBLEMATIQUE	13
III.4 - SYNTHESE DES PROBLEMATIQUES LIEES A L'ACTIVITE	14
III.4.1 - Rejets de l'activité	14
A - Caractérisation des rejets	
B - Paramètres de suivi des rejets	
C - Déchets de l'activité	
D - Produits dangereux de l'activité	
III.4.2 - Impacts de l'activité sur les réseaux, les stations d'épuration et le milieu	15
IV - SOLUTIONS POUR LE SECTEUR D'ACTIVITE	16
IV.1.1 - Problématiques et solutions pour les rejets de l'activité	
IV.1.2 - Schéma des solutions	
IV.1.3 - Préservation du bois	
A - Préservation du bois : eaux d'aspersion	18
IV.2 - DECHETS	19
IV.3 - GESTION DES PRODUITS DANGEREUX	21
V - BIBLIOGRAPHIE	21
V - DIDLIUGKAPHIE	21



# I - PRESENTATION DE L'ACTIVITE

# **1.1** - PRINCIPALES OPERATIONS

Le secteur travail du bois regroupe pour notre étude les activités de :

- Scierie
- Menuiserie d'ameublement et d'ébénisterie
- Charpente
- Traitement du bois.

Pour ce secteur d'activité, les principales opérations sont :

- Chargement, déchargement et stockage
- Découpe et façonnage du bois
- Préservation du bois
- Traitement du bois
- Vernissage et peinture (Nettoyage du matériel)

#### **1.2 - MATIERES PREMIERES**

Bois d'essences diverses, panneaux d'agglomérés, contre plaqué, lamellé-collé

# **1.3** - **PRODUITS UTILISES**

- Produits de traitement du bois préventifs et curatifs (fongicides et insecticides)
- Colles à bois
- Vitrificateur
- Vernis
- Lasures
- Peintures
- Solvants, diluants

# 1.4 - GRANDEUR CARACTERISTIQUE DE L'ACTIVITE

Volume de bois traité en m3/an



# 1.5 - RUBRIQUE ICPE ET ARRETE SPECIFIQUE A L'ACTIVITE

Arrêté du 03/04/00 relatif aux prescriptions générales applicables aux installations classées pour la protection de l'environnement soumises à déclaration sous la rubrique n° 1531, "Stockages, par voie humide (immersion ou aspersion) de bois non traité chimiquement"

Arrêté type - Rubrique n° 81 : Bois ou métaux combustibles analogues (Ateliers ou l'on travaille le/ou les)

Arrêté du 17/12/04 relatif aux prescriptions générales applicables aux installations classées pour la protection de l'environnement soumises à déclaration sous la rubrique n° 2415 relative aux installations de mise en œuvre de produits de préservation du bois et matériaux dérivés

	A - Nomenclature des installations classées							
N°	Désignation de la rubrique	A, D, S C (1)						
1433	Liquides inflammables (installations de mélange ou d'emploi de)  A. Installations de simple mélange à froid :  Lorsque la quantité totale équivalente de liquides inflammables de la catégorie de référence (coefficient 1 visé par la rubrique 1430) susceptible d'être présente est :  a)supérieure à 50 t  b) supérieure à 5 t, mais inférieure à 50 t	A DC						
	B. Autres installations Lorsque la quantité totale équivalente de liquides inflammables de la catégorie de référence (coefficient 1 visé par la rubrique 1430) susceptible d'être présente est : a)supérieure à 10 t b) supérieure à 1 t, mais inférieure à 10 t	A DC						
1531	Stockages, par voie humide (immersion ou aspersion), de bois non traité chimiquement, la quantité stockée étant supérieure à 1 000 m³	D						
2410	Ateliers ou l'on travaille le bois ou matériaux combustibles analogues La puissance installée pour alimenter l'ensemble des machines étant :  1. supérieure à 200 kW  2. supérieure à 50 kW, mais inférieure ou égale à 200 kW	A D						
2415	Installations de mise en oeuvre de produits de préservation du bois et matériaux dérivés  1.La quantité susceptible d'être présente dans l'installation étant supérieure à 1 000 l  2.La quantité susceptible d'être présente dans l'installation étant supérieure ou égale à 200 l ou la quantité de solvants consommée étant supérieure à 25 t/an, sans que la quantité susceptible d'être présente dans l'installation soit supérieure à 1 000 l	A DC						

(1) A : Autorisation, D : Déclaration, S : Servitude d'utilité publique, E : Enregistrement, C : soumis à contrôle périodique prévu par l'article L512-11 du code de l'environnement



N°	A - Nomenclature des installations classées						
	Désignation de la rubrique	A, D, S C (1)					
2940	Vernis, peinture, apprêt, colle, enduit, etc. (application, cuisson, séchage de) sur support quelconque (métal, bois, plastique, cuir, papier, textile) à l'exclusion : - des activités de traitement ou d'emploi de goudrons, d'asphaltes, de brais et de matières bitumineuses, couvertes par la rubrique 1521, - des activités couvertes par les rubriques 2445 et 2450, - des activités de revêtement sur véhicules et engins à moteurs couvertes par la rubrique 2930, - ou de toute autre activité couverte explicitement par une autre rubrique.  1. Lorsque les produits mis en oeuvre sont à base de liquides et lorsque l'application est faite par procédé « au trempé ». Si la quantité maximale de produits susceptible d'être présente dans l'installation est : a)supérieure à 1 000 l	Α					
	b) supérieure à 100 l, mais inférieure ou égale à 1 000 l  2. Lorsque l'application est faite par tout procédé autre que le « trempé » (pulvérisation, enduction). Si la quantité maximale de produits susceptible d'être mise en œuvre est :	DC					
	a) supérieure à 100 kg/j b) supérieure à 10 kg/j, mais inférieure ou égale à 100 kg/j 3. Lorsque les produits mis en oeuvre sont des poudres à base de résines organiques. Si la quantité maximale de produits susceptible d'être mise en œuvre est :	A DC					
	a)supérieure à 200 kg/j b) supérieure à 20 kg/j, mais inférieure ou égale à 200 kg/j Nota Le régime de classement est déterminé par rapport à la quantité de produits mise en oeuvre dans l'installation en tenant compte des coefficients ciaprès. Les quantités de produits à base de liquides inflammables de 1ère catégorie (point éclair inférieur à 55 °C) ou de liquides halogénés, dénommées A, sont affectées d'un coefficient 1. Les quantités de produits à base de liquides inflammables de 2ème catégorie (point éclair supérieur ou égal à 55 °C) ou contenant moins de 10 % de solvants organiques au moment de l'emploi, dénommées B, sont affectées d'un coefficient 1/2. Si plusieurs produits de catégories différentes sont utilisés, la quantité Q retenue pour le classement sera égale à : Q=A+ B/2.	A DC					

(1) A : Autorisation, D : Déclaration, S : Servitude d'utilité publique, E : Enregistrement, C : soumis à contrôle périodique prévu par l'article L512-11 du code de l'environnement





# **II - REPRESENTATIVITE**

La représentativité est basée sur le nombre total d'établissements issu du « listing entreprises » de l'INSEE (données 2009) défini dans le périmètre de l'étude PME-PMI :

- 24 secteurs d'activité
- 142 codes Naf
- 3687 Etablissements.

		Nombre d'entreprises		
NAF	Activité	CALB	Chambéry M°	Autres
16.10A	Sciage & rabotage bois, sf imprégnation	1	5	2
16.10B	Imprégnation du bois	1	2	
16.21Z	Fabric. placage et panneaux de bois			
16.22Z	Fabrication de parquets assemblés			
16.23Z	Fab. charpentes et autres menuiseries	1	6	2
16.24Z	Fabrication d'emballages en bois	1	1	
16.29Z	Fab. objet div. bois, liège, vann., etc.	2	5	
43.32A	Travaux de menuiserie bois et PVC	43	96	22
43.91A	Travaux de charpente	21	31	9
TOTAL	9/142	70/1162	146/2286	35/239
	TOTAL CISALB	251/3687		
	Représentativité	6%	6%	15%



# III - REJETS, DECHETS ET PRODUITS DANGEREUX DE L'ACTIVITE

#### **III.1 - Principales Operations**

#### III.1.1 - CHARGEMENT, DECHARGEMENT, STOCKAGE

#### Description de l'opération

Les opérations de chargement et de déchargement des produits et des déchets présentent un risque de déversement accidentel et d'égouttures.

#### **Entrants**

### Eau

Pas d'eau utilisée pour cette opération.

#### **Produits**

Produits stockés : peintures et vernis, colles, produits de traitements (Dangereux)

#### **Sortants**

# Rejets

#### Eaux de Ruissellement:

Quantité:

Variable

Qualité:

Contient des copeaux, sciures et résidus de traitement de bois

Paramètres de suivi :

MES, pH, DCO et DBO5

Destination(s) pratiquée(s):

Réseau EP

# Rejet accidentel

Qualité:

Contient des résidus des produits de l'activité (peintures, vernis, colles, produits de traitements)

Destination(s) pratiquée(s):

Réseau EP (A proscrire)

#### **Déchets liquides**

Pas de déchet liquide

#### **Déchets solides**

#### Palettes, caisses bois, chutes, cartons, plastiques, (non dangereux)

Destination(s) pratiquée(s):

Déchetterie, Reprise fournisseur, Prise en charge par un prestataire.

# Emballages souillés (dangereux)

Destination(s) pratiquée(s):

Déchetterie, Reprise fournisseur, Prise en charge par un prestataire.









# **III.1.2 - DECOUPE ET FACONNAGE DU BOIS**

# Description de l'opération

Lors de la réalisation de nombreux ouvrages en bois, le bois doit être découpé et façonné.

#### **Entrants**

Eau

Pas d'eau utilisée pour cette opération.

**Produits** 

Colles à bois.

#### **Sortants**

Rejets

Pas de rejet.

# Déchets liquides

Pas de déchet liquide.

#### **Déchets solides**

Copeaux, sciures, chutes de bois, poussières de ponçage, cendre de bois (non dangereux)

Destination(s) pratiquée(s):

Déchèterie, prise en charge par un prestataire ou valorisation de la matière ou énergétique.

Sciures de panneaux de particules, poussière de ponçage de finition (dangereux)

Destination(s) pratiquée(s):

Prise en charge par un prestataire.









# III.1.3 - PRESERVATION DU BOIS

# Description de l'opération

Afin de préserver le bois contre les risques de dégradations, plusieurs techniques de stockage existent :

- stockage du bois enraciné sur coupe
- stockage par voie humide (aspersion, immersion)
- stockage par voie gazeuse
- sous atmosphère confinée.

Les facteurs influençant la dégradation du bois sont :

- l'humidité du matériau
- la température extérieure et son taux d'humidité
- les essences concernées
- l'exposition.

La technique la plus couramment utilisée est le stockage par aspersion.

#### **Entrants**

#### Eau

Eau potable ou de forage pour l'aspersion du bois pour sa conservation.

#### **Produits**

Pas de produit entrant pour cette opération.

#### **Sortants**

# Rejets

#### Eaux d'aspersion rejetées

# Quantité :

3 m³ par heure pour 1000 m³ stockés (arrosage permanent pour une température >10°C)

(Source: La conservation des grumes par voie humide - Article N°4 - Revue Forestière Française (1997))

#### Qualité:

MES < 50 mg/l

DBO5< 30 mg/l

DCO comprise entre 150 et 200 mg/l

(Mesures réalisées sur un site de stockage de pins maritime situé dans le département de la Gironde sur 4 points de prélèvement (forage, drain, bassin et piézomètre))

#### Paramètres de suivi :

MES, DCO, DBO5, pH, Conductivité

# Destination(s) pratiquée(s):

Infiltration dans le sol, Milieu naturel

Réseau EP

# **Déchets liquides**

Pas de déchet liquide

#### **Déchets solides**

Pas de déchet solide









#### III.1.4 - TRAITEMENT DU BOIS

#### Description de l'opération

Les bois utilisés aujourd'hui pour la construction subissent dans la grande majorité des cas, un traitement préventif contre divers agresseurs biologiques potentiels.

Cette opération est réalisée par autoclavage, par trempage dans des bacs ou par aspersion sous tunnel.

Les ouvrages en place dans les constructions plus anciennes n'ont pas toujours reçu de traitement préventif adapté ; ils peuvent subir les attaques d'agents d'altération et il peut être alors nécessaire, pour assurer leur protection, d'effectuer un traitement curatif sur place.

Les agents de dégradation des bois sont multiples, mais ils peuvent être classés en deux familles principales :

- Les champignons
- Les insectes xylophages ou à larves xylophages.

#### **Entrants**

#### Eau

Eau potable ou de forage utilisée pour la préparation des bains de traitement.

#### **Produits**

Les produits de traitements du bois sont classés en quatre familles :

- les émulsions aqueuses : substance active en solution dans un mélange solvant (alcools gras, éthylène glycol) eau (dangereux)
- les solutions organiques : combinaisons de plusieurs substances actives et d'adjuvants (fixateurs, stabilisants) dilués dans un solvant (white-spirit, solvant à base pétrolière) (dangereux)
- les sels hydrosolubles : poudre à dissoudre dans l'eau à base de dérivés de bore, de fluor et de cuivre (dangereux)
- les huiles brunes issues de la houille (créosotes) (dangereux)

#### Sortants

#### Rejets

Pas de rejet

#### Déchets liquides

#### Liquides des bains de traitement usagés (dangereux)

# Quantité :

Les bains de traitements sont de l'ordre de plusieurs m<sup>3</sup> en fonction de la quantité de bois à traiter.

#### Qualité:

Les bains de traitements contiennent des solvants dont HAP, hydrocarbures et des métaux lourds.

# Paramètre de suivi :

pH, MEST, DCO, DBO, Hydrocarbures, HAP et métaux lourds

#### Destination(s) pratiquée(s):

Prise en charge par un prestataire.

# **Déchets solides**

#### Emballages souillés de produits de traitements (dangereux)

#### Destination(s) pratiquée(s):

Reprise par le fournisseur, prise en charge par un prestataire









#### III.1.5 - VERNISSAGE DU BOIS

# Description de l'opération

Il existe deux familles de peinture et de vernis :

- à base aqueuse
- à base de solvants.

Le vernissage doit être réalisé dans un local de vernissage ou dans un lieu correctement ventilé.

Le matériel ayant servi à l'application de peintures et de vernis est nettoyé :

- à l'eau pour les bases aqueuses
- au solvant pour les produits à base de solvant.

#### **Entrants**

#### Eau

Eau potable ou eau de forage

#### **Produits**

Peintures, vernis, lasures, vitrificateurs (dangereux) Solvants (Dangereux)

#### **Sortants**

### Rejets

Pas de rejet

# **Déchets liquides**

#### Effluents de lavage du matériel

# Quantité:

Faible de l'ordre de quelques litres par jour

Peinture à l'eau : 5 à 6 litres/jour et salarié productif

#### Qualité:

Les peintures et les vernis contiennent des solvants, des métaux lourds et des résines se retrouvent dans les eaux de lavage.

#### Paramètre de suivi :

pH, MES, DCO, DBO, Métaux lourds, HCT, AOX.

# Destination(s) pratiquée(s):

Prise en charge par un prestataire

Réseau EU pour les produits à base aqueuse (A proscrire en l'absence de traitement)

Réseau EP pour les produits à base aqueuse (A proscrire)

#### Solvants, diluants usés

#### Destination(s) pratiquée(s):

Prise en charge par un prestataire, réemploi.

# Restes de peintures et de vernis (dangereux)

#### Destination(s) pratiquée(s):

Prise en charge par un prestataire.

# **Déchets solides**

#### Filtres de cabines de vernissage (dangereux)

# Destination(s) pratiquée(s):

Prise en charge par un prestataire.



# III.2 - DONNEES DISPONIBLES SUR LES REJETS DE L'ACTIVITE

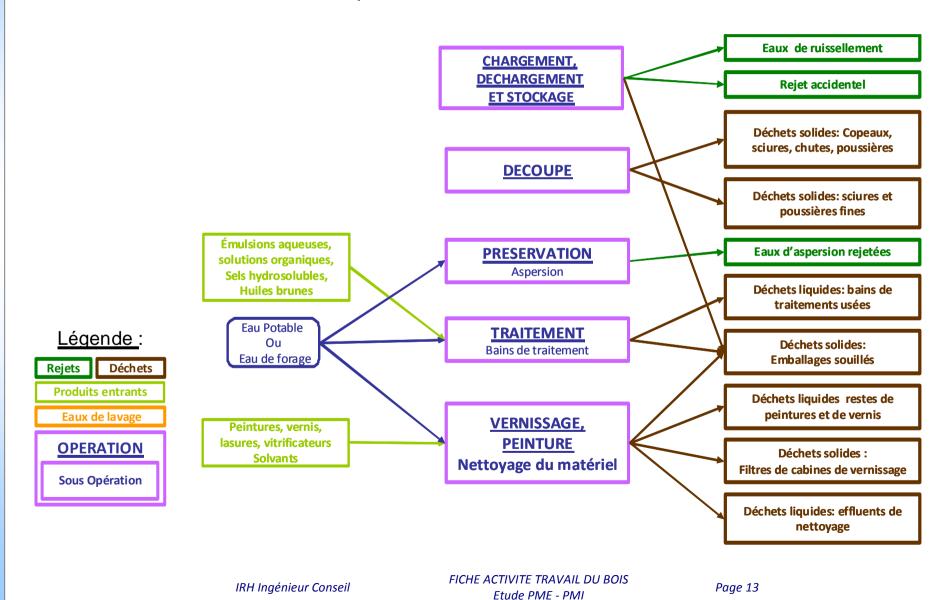
# III.2.1 - RAPPEL DES VALEURS DE REJETS ADMISSIBLES AU RESEAU PUBLIC D'ASSAINISSEMENT

Règlement d'assainissement CALB et Chambéry Métropole (eaux usées)							
		MEST	DCO en	DBO5 en	DCO/	HCT en	AOX
рН	T en °C	en mg/l	mgO2/l	mgO2/l	DBO5	mg/l	en mg/l
5,5 <ph<8,5< td=""><td>&lt; 30</td><td>1000</td><td>1500</td><td>800</td><td>&lt;3</td><td>5</td><td>1</td></ph<8,5<>	< 30	1000	1500	800	<3	5	1

	Règlement d'assainissement (eaux usées)								
			MEST	DCO en	DBO5 en	DCO/	HCT en	AOX	
	рН	T en °C	en mg/l	mgO2/l	mgO2/I	DBO5	mg/l	en mg/l	
Chambéry									
Métropole	5,5 <ph<8,5< th=""><th>&lt; 30</th><th>1000</th><th>1500</th><th>800</th><th>&lt;3</th><th>5</th><th>1</th></ph<8,5<>	< 30	1000	1500	800	<3	5	1	
CALB	5,5 <ph<8,5< th=""><th>&lt; 30</th><th>1000</th><th>1500</th><th>800</th><th>&lt;3</th><th>5</th><th>1</th></ph<8,5<>	< 30	1000	1500	800	<3	5	1	



III.3 - SCHEMA DE SYNTHESE DE LA PROBLEMATIQUE





# III.4 - SYNTHESE DES PROBLEMATIQUES LIEES A L'ACTIVITE

# III.4.1 - REJETS DE L'ACTIVITE

#### A - CARACTERISATION DES REJETS

Les rejets de l'activité proviennent de la préservation du bois ce sont les rejets d'aspersions et des effluents de lavage des pinceaux. Ils sont chargés essentiellement en MES.

# **B - PARAMETRES DE SUIVI DES REJETS**

Les principaux paramètres de suivi des rejets sont donc :

- MEST,
- DCO,
- DBO5,
- HCT
- AOX
- pH.

#### C - DECHETS DE L'ACTIVITE

Les déchets dangereux de l'activité traitement du bois sont les bains de traitement (déchets liquides de volume important), ainsi que les récipients souillés de produits dangereux.

Les sciures et poussières fines souillés de résines et de vernis sont nocives et doivent être incinérés dans des centres spécialisés

# D - PRODUITS DANGEREUX DE L'ACTIVITE

La plupart des produits de traitement du bois (lasures, résines de synthèse, vernis...) sont des produits de synthèse dangereux. Les acteurs du secteur sont encouragés à utiliser des produits d'origine végétale ou animale plutôt que ceux issue de la pétrochimie pour limiter la dangerosité de l'activité.



# III.4.2 - IMPACTS DE L'ACTIVITE SUR LES RESEAUX, LES STATIONS D'EPURATION ET LE MILIEU

# Evaluation de la problématique :

nulle faible Moyenne Fort	9
---------------------------	---

	IMPACT											
OPERATIONS	F	ESEAUX EAUX USE	EES	RESE	AUX EAUX PLUV	IALES	STATION			MILIEU		
OFLINATIONS	Obturation	Dégradation physico-chimique	Personnel d'intervention	Obturation	Dégradation physico-chimique	Personnel d'intervention	Prétraitements	Traitement biologique	Boues	Physique	Nutritif	Toxique
				Х		Х						Х
Chargement et déchargement : Rejet accidentel			Risque d'encombrement des réseaux avec des rejets chargés en MES et risque d'intoxication du personnel avec des rejets toxiques (vernis, peintures, colles)					Risque d'altération du développement de la faune aquatique par des rejets toxiques (vernis, peintures, colles)				
				Х		X				Х		
Chargement et déchargement : Eaux de ruissellement				Risque d'encombrement des réseaux avec des rejets chargés en MES et risque d'intoxication du personnel avec des rejets toxiques (résidus de produits de traitements)					Risque de sédimentation par des rejets chargés en MES (Copeaux, sciures )			
				Х						X		
Préservations du bois : Eaux d'aspersions		Risque d'encombrement des réseaux avec des rejets chargés en MES (copeaux, sciures)			· ·				Risque de sédim en MES (Copeau		s rejets chargés	
				Х		Х		Х	X			Х
Vernissage et peinture : nettoyage du matériel (mauvaise pratique)				rejets chargés e	brement des rés n MES et risque d des rejets toxiqu	d'intoxication du	Risque de dysfor biologique par d dégradation de l rejets chargés er colles)	les rejets toxiqu la qualité des bo	ies et de oues par des	Risque d'altérati faune aquatique peintures, colles	par des rejets t	



# IV - SOLUTIONS POUR LE SECTEUR D'ACTIVITE

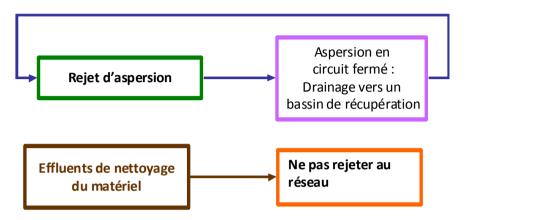
# IV.1.1 - PROBLEMATIQUES ET SOLUTIONS POUR LES REJETS DE L'ACTIVITE

Rejets de l'activité	Caractéristiques des rejets	Bonnes pratiques et solutions d'amélioration	Solution de traitement des rejets.
Chargement et déchargement : rejet accidentel	Métaux lourds, solvants, hydrocarbures	Utiliser des produits (vernis, peintures, colles) moins dangereux (d'origines végétales ou biodégradables (voir glossaire)) pour limiter le risque de rejet toxique.	Voir fiche solution « pollution accidentelle »
Chargement et déchargement : Eaux de ruissellement	MES, métaux lourds, solvants, hydrocarbures	Stockage des déchets sur des zones étanches et de préférence couvertes	Sans objet
Préservation du bois : eaux d'aspersions	MES	Sans objet	Recyclage des eaux d'aspersion
Vernissage et peinture: MES Métaux lourds, nettoyage du matériel solvants, hydrocarbures		Ne pas rejeter les effluents de nettoyage du matériel au réseau Faire décanter réutiliser le surnageant et évacuer la boue en déchet	Sans objet

**Remarque :** Il est rappelé que tout branchement d'eaux usées non domestiques au réseau d'assainissement collectif (eaux usées et eaux pluviales) doit être pourvu d'un regard de contrôle implanté en limite de propriété (voir fiche solution « Regard de contrôle »).



# **IV.1.2 - SCHEMA DES SOLUTIONS**



# <u>Légende</u>:

Bonnes pratiques et techniques alternatives

Rejet

Traitement

Ouvrage collectif

Déchet



# **IV.1.3 - PRESERVATION DU BOIS**

#### A - PRESERVATION DU BOIS : EAUX D'ASPERSION

# Objectif

Paramètre visé : MES

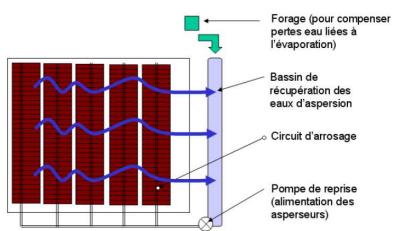
La récupération des eaux d'aspersion en vue d'un recyclage permet d'éviter le rejet des MES au milieu naturel.

#### Descriptif

Le stockage des grumes s'effectue sur une plateforme où l'eau aspergée est recueillie par drainage (fossé) vers un bassin de récupération puis recyclée.

Le circuit d'aspersion fermé comprend :

- Un système de drainage
- Un bassin tampon
- Une station de pompage
- Et un système d'aspersion
- Un forage pour compenser l'évaporation.



Exemple d'installation avec récupération des eaux d'aspersions

# **Exploitation**

Cette technique de conservation du bois demande de la surveillance et de l'entretien : maintenance des pompes et du système d'aspersion.

# Coût

Investissement : environ 10€/m<sup>3</sup>



# IV.2 - DECHETS

	Déchets de travail du bois								
			Colle	cte		Solution de traitement			
Type de déchets	Stockage	Ordure ménagère	Apport en déchetterie	Prestataire	Reprise fournisseur	Valorisation	Traitement	Mise en décharge	
			Déchets non c	langereux					
Copeaux, sciures, chutes de bois, poussières de ponçage, cendre de bois						Recyclage en aggloméré, valorisation énergétique	Incinération		
Huiles végétales de traitement									
			Déchets da	ngereux					
Sciures de panneaux de particules, poussières de ponçage de finition							Incinération		
Liquides des bains de traitement usagés									
Emballages souillés	Stockage sur rétention et à l'abri des eaux pluviales					Rénovation	Incinération		
Restes de peinture et de vernis						Réemploi			
Filtres de cabines de vernissage									
Effluents de lavage du matériel									
Solvants, diluants usés						Valorisation énergétique	Incinération		

Légende : Non concerné
Autorisé
Autorisé si accepté
Interdit

Voir la fiche solution «Déchets ».

**Remarque :** Une technique alternative au traitement du bois par utilisation de produits chimiques dangereux est l'oléothermie.









#### **TECHNIQUE ALTERNATIVE: OLEOTHERMIE**

#### **Objectif**

Paramètre visé: HCT, AOX, MI, DCO, métaux lourds

Les techniques classiques de traitement du bois (trempage, autoclave) sont très gourmandes en produits chimiques dangereux et/ou en énergie.

Privilégier une technique de traitement du bois sans produits dangereux permet d'éviter leur manipulation et limite les risques de déversement accidentels et de mauvaises pratiques.

## Descriptif

Le procédé de traitement oléothermique du bois consiste à immerger du bois dans une ou deux cuves contenant un mélange d'huiles d'origine végétale chauffé à des températures comprises entre 60°C et 150°C, pendant une à quatre heures.

L'idée du procédé est de remplacer l'eau contenue dans le bois par cette huile.

Avantage : Impact environnemental moindre que celui de toutes les autres techniques, coûts d'investissements inférieurs à ceux pour une autoclave coûts de fonctionnement inférieurs à ceux de la réification.

Inconvénients : Coûts d'investissement supérieurs à ceux du trempage

#### **Dimensionnement**

Les bacs de traitement doivent être d'une dimension suffisante pour le volume de bois traité quotidiennement par l'entreprise. Le dispositif de chauffage de l'huile doit être suffisamment grand pour chauffer rapidement le bois.

#### Coût

# Voir Bibliographie 24.03

Procédé de traitement du bois	Coût d'investissement	Coûts de fonctionnement	Impact environnemental
Trempage	+++	++	-
Oléothermie	+	-	+++

#### **Déchets**

Huiles végétales usagées :

Destination(s) pratiquée(s):

Prise en charge par un prestataire



# **IV.3** - GESTION DES PRODUITS DANGEREUX

	Dangereux	Non Dangereux	Commentaires		
Produits de traitement du bois préventifs et curatifs	Х		Produits inflammables		
Colles à bois	Х				
Vitrificateur	Х		Produits inflammables		
Vernis	Х		Produits inflammables		
Lasure	Х				
Peintures	Х		Produits inflammables		
Solvants, diluants	Х		Produits toxiques et inflammables		
Recommandations	Respecter les consignes de la fiche de donnée sécurité pour toute manipulation de produit toxique.				
	Voir les recommandations de stockage des produits inflammables dans la fiche solution « produits dangereux » : local ventilé, moyen de protection contre l'incendie à proximité du local				

Voir la fiche solution «Produits Dangereux » pour les préconisations de stockage

# V - BIBLIOGRAPHIE

24.01.	ECO-Guide professionnel : les métiers du bois	Les éco-guides	
24.02.	Produits de traitement du bois : composition, dangers, mesures de prévention	INRS	2006
24.03.	Techniques alternatives de traitement du bois	CNIDEP	2006
24.04.	Conservation de bois sous aspersion	AFOCEL	